

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 127 (2001)
Heft: 13

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA DIRECTION VOUS INFORME

Comptes positifs, affiliations et journée culturelle

La quatrième réunion de la direction était placée sous le signe de la prochaine Assemblée des délégués. Les comptes 2000, qui ont été approuvés, clôturent avec un bénéfice de quinze mille francs.

Si la première année de la nouvelle **sia** a été difficile en raison des investissements à consentir pour la mise en place des nouvelles structures et de la nouvelle présentation, les affaires se sont finalement déroulées plus favorablement que prévu, même si des provisions affectées aux divers projets ont dû être dissolues.

Une comptabilité avec répartition des frais par poste, faisant ressortir les produits générés par les différents secteurs d'activité sur la base des coûts complets (hors volontariat), a pu être présentée pour la première fois. Il apparaît ainsi, par exemple, que la normalisation, qui occupe un rôle central au sein de la **sia**, présentait en 2000 des charges excédentaires à hauteur d'un demi-million de francs.

Lors de l'Assemblée des délégués, la direction a voté un rapport sur les affiliations personnelles, qui reprend les résultats de la consultation interne et la teneur des débats de la Conférence des présidents en avril dernier.

Le domaine de la formation - et plus particulièrement celui de l'enseignement supérieur - subit actuellement une importante mutation. Les aspects essentiels qui en découlent pour les métiers de la **sia** sont brièvement exposés.

Un système «Bachelor-Master» sera probablement adopté et les futures dispositions pour les affiliations individuelles à la **sia** doivent être examinées dans l'optique de cette évolution. La

Direction proposera les trois modèles ci-dessous à l'Assemblée des délégués.

Ouverture totale

À tous les élèves de l'enseignement supérieur (universités, Hautes écoles spécialisées, ETS), quelle que soit la durée des études.

- Le niveau de formation est explicitement mentionné dans le titre.
- La qualité de membre associé constitue un statut provisoire.

Ouverture partielle

Aux élèves des Hautes écoles spécialisées et de l'ETS avec conditions supplémentaires (variante de la consultation)

- Pour les membres associés, des dispositions complémentaires doivent être examinées.

Statu quo

Inscription au REG A selon les conditions actuellement applicables, à savoir niveau de formation universitaire ou équivalent.

- Pour les membres associés, des dispositions complémentaires doivent être examinées.

Un vaste débat (également en groupes) et une procédure de formation de l'opinion seront engagés lors de l'Assemblée des délégués en juin. Les propositions seront soumises pour délibération à la deuxième Assemblée des délégués en novembre prochain seulement.

La direction s'est déclarée satisfaite que la **sia** ait été conviée à participer aux travaux préparatoires en vue de la deuxième ronde de négociations bilatérales avec l'UE. Il s'agit de la partie concernant la libéralisation générale des prestations. Le projet de loi sur les architectes, élaboré par la Communauté Suisse des Architectes (CSA), constitue un élément essentiel dans le domaine de l'architecture. Le groupe professionnel Génie civil a été chargé par la Direction d'examiner la question des normes de qualité dans le contexte de l'admission des prestations transfrontalières.

La Direction est satisfaite du programme désormais disponible de la journée culturelle de la **sia** sur le thème de la «Fascination du son», qui se tiendra le 29 novembre 2001 au Centre de culture et de congrès de Lucerne. Ce programme sera distribué en juin à tous les membres de la **sia**, ainsi qu'à d'autres cercles de personnes intéressées. Il vaut la peine de retenir cette date. Les personnes les plus promptes à s'inscrire bénéficieront de conditions plus avantageuses (remise pour inscription rapide). Des réductions seront également accordées aux groupes (sortie annuelle de l'entreprise ou excursion avec des partenaires et/ou des clients par exemple)

Eric Mosimann, Secrétaire général de la sia

SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES BUREAUX D'ÉTUDE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2001

Optimisme pour l'évolution et la situation des affaires

Depuis notre dernière enquête, la relance conjoncturelle dans le domaine des études se maintient. Les carnets de commandes sont jugés satisfaisants par une majorité de 14% (7% à fin 2000) des personnes interrogées. Une majorité de 12% (10% à fin 2000) des participants observe une évolution à la hausse du volume des marchés au cours du 1^{er} trimestre 2001.

Les facteurs stimulant cette croissance proviennent du secteur industriel et commercial, ainsi que de la construction de bureaux: sur ces segments, une majorité de 14% des personnes interrogées constate en effet une augmentation du volume des marchés. Cela étant, l'évolution ne profite pas à toutes les régions de Suisse, car les poussées se concentrent sur les agglomérations.

Perspectives d'emploi d'ici fin juin 2001
(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Activité	En hausse en%	Aucune variation en%	En baisse en%
Ensemble de la Suisse	22 (17)	71 (71)	7 (12)
- Architectes	12 (15)	76 (71)	12 (14)
- Ingénieurs	31 (18)	66 (71)	3 (11)
Plateau est et Zurich	23 (17)	65 (62)	12 (21)
Plateau ouest et Berne	25 (22)	72 (71)	3 (7)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	31 (15)	66 (76)	3 (9)
Suisse orientale et Saint-Gall	24 (15)	72 (78)	4 (7)
Tessin	5 (12)	91 (73)	4 (15)
Suisse romande	20 (19)	72 (66)	8 (15)
Suisse centrale	9 (9)	86 (82)	5 (10)

Marche des affaires à fin mars 2000
(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Conjoncture	bonne en%	satisfaisante en%	mauvaise en%
Ensemble de la Suisse	34 (32)	54 (56)	12 (12)
- Architectes	32 (31)	49 (52)	19 (17)
- Ingénieurs	36 (32)	57 (60)	7 (8)
Plateau est et Zurich	37 (34)	48 (54)	15 (12)
Plateau ouest et Berne	38 (44)	56 (50)	6 (6)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	19 (18)	78 (70)	3 (12)
Suisse orientale et Saint-Gall	40 (30)	50 (58)	10 (12)
Tessin	11 (13)	66 (61)	23 (26)
Suisse romande	25 (20)	56 (62)	19 (18)
Suisse centrale	34 (34)	59 (53)	7 (13)

Estimation de l'évolution conjoncturelle d'ici à fin septembre 2001
(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)

Perspectives conjoncturelles	Amélioration en%	Stagnation en%	Aggravation en%
Ensemble de la Suisse	22 (19)	71 (73)	7 (8)
- Architectes	25 (27)	63 (62)	12 (11)
- Ingénieurs	20 (13)	77 (81)	3 (6)
Plateau est et Zurich	20 (15)	69 (72)	11 (13)
Plateau ouest et Berne	26 (22)	73 (73)	1 (5)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	32 (9)	65 (85)	3 (6)
Suisse orientale et Saint-Gall	32 (22)	63 (74)	5 (4)
Tessin	8 (16)	79 (47)	13 (37)
Suisse romande	22 (24)	68 (67)	10 (9)
Suisse centrale	20 (25)	74 (71)	10 (4)

mérations de Zurich et Genève. Par ailleurs, la construction de logements se maintient tout juste au niveau du trimestre précédent. Quant à la construction de bâtiments publics, toujours très faible, elle stagne. Dans le secteur du génie civil enfin, la croissance semble, pour le moment, avoir atteint son point culminant. Une majorité de 4% des personnes interrogées a enregistré une régression pour le trimestre écoulé. Les carnets de commandes sur la base des effectifs actuels sont remplis pour les 7,7 mois à venir.

Situation actuelle des affaires et de l'emploi

A fin mars 2001, la situation des affaires est à nouveau jugée positive par une majorité de 22% des per-

sonnes interrogées. Chez les architectes, les réponses positives dépassent de 13% les déclarations négatives (14% pour le trimestre précédent). Chez les ingénieurs, les réponses positives l'emportent de 29% (24%).

Les bureaux d'étude importants sont les grands bénéficiaires de cette tendance. Une majorité de 32% (30%) des entreprises occupant dix collaborateurs ou plus est satisfaite de la marche des affaires, contre seulement 4% qui ne l'est pas, alors que ce chiffre atteint 20% dans les bureaux de moyenne importance et 16% dans les petits. Les déclarations positives dominent à 14% (12%) pour les bureaux d'étude de moyenne importance et à 15% (7%) pour les petits.

Les prévisions positives pour l'évolu-

tion de l'emploi ne concernent que le secteur de l'ingénierie. Pour le 3^{ème} trimestre 2001, une majorité de 29% (8%) des bureaux d'ingénieurs prévoit de renforcer ses effectifs. Chez les architectes, un solde positif de 1% (0%) annonce un recul de l'emploi.

Une majorité de 31% (7%) des bureaux d'étude importants envisage de recruter d'ici la fin juin 2001 et ce chiffre s'établit à 5% (3%) dans les structures de moyenne importance. Les petits bureaux sont quant à eux moins optimistes: un solde positif de 2% (+3%) d'entre eux prévoit des licenciements pour le trimestre en cours.

Carnets de commandes

Une majorité de 13% (12%) des architectes escompte une augmentation des commandes au cours du deuxième trimestre; chez les ingénieurs, ce chiffre s'élève à 20% (9%). Une majorité de 10% (14%) des bureaux employant de un à cinq collaborateurs s'attend à un accroissement des entrées en carnet d'ici fin juin 2001; pour ceux occupant de six à neuf collaborateurs, ce chiffre est de 6% (7%), contre 26% (10%) pour les entreprises plus importantes.

Evolution future des affaires

L'analyse des déclarations relatives à l'évolution des affaires jusqu'à fin septembre 2001 laisse transparaître un optimisme constant.

Chez les architectes, une majorité de 13% (17%) prévoit un redressement de la situation, contre 16% (6%) chez les ingénieurs.

Une majorité de 7% (12%) des petits bureaux d'étude s'attend à une amélioration de sa situation d'affaires d'ici la fin septembre 2001, un chiffre montant à 10% (8%) pour les bureaux de moyenne importance et à 21% (11%) pour les entreprises plus importantes.

Part des rénovations

Chez les architectes, la rénovation représentait, fin mars dernier, 43% (45%) des marchés, contre 22% (19%) pour les ingénieurs.

Honoraires

Une majorité de 3% (9%) des personnes interrogées s'attend à une augmentation des honoraires d'ici la fin juin 2001.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA NORME EUROPÉENNE POUR LE BÉTON «EN 206-1» EN SUISSE

La norme européenne EN 206-1:2000 «Béton – Partie 1: Spécification, performances, production et conformité» sera publiée en été 2001 en tant que norme SN EN 206-1:2000. Après avoir consulté la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et l'Association suisse des producteurs de béton prêt à l'emploi (ASPB), la commission de la norme SIA 162 «Ouvrages en béton» (CN SIA 162) a pris les décisions suivantes lors de sa séance du 16 mars 2001:

- La SN EN 206-1:2000 entrera en vigueur en Suisse le 1er janvier 2003.
- La SN EN 206-1:2000 s'applique indifféremment au béton produit sur le chantier, dans une centrale de béton prêt à l'emploi ou dans une centrale de production d'éléments en béton préfabriqués.
- L'annexe C de la SN EN 206-1:2000, qui fixe les dispositions pour l'évaluation, la surveillance et la certification du contrôle de production, entrera en vigueur le 1er janvier 2003 avec un délai d'adaptation jusqu'au 1er juillet 2004.
- Les tâches de l'organisme de certification, selon l'annexe C de la SN EN 206-1:2000, seront effectuées par

un organisme suisse de surveillance du béton.

Ces décisions ont été approuvées par la commission sectorielle des normes pour les structures (CSN) dans sa séance du 24 avril 2001 et par la commission centrale des normes et règlements (CNR) dans sa séance du 7 mai 2001.

Commentaires concernant les décisions prises:

La date d'entrée en vigueur de la norme SN EN 206-1:2000 a été fixée en tenant compte de celle des Swisscodes. L'entrée en vigueur des Swisscodes est prévue pour le 1er juillet 2002. Cette date n'est cependant pas encore définitive, car il existe un risque de retard lié aux procédures d'approbation.

La décision de mettre sur un pied d'égalité le béton produit sur le chantier, dans une centrale de BPE ou de production d'éléments en béton préfabriqué est parfaitement en accord avec la SN EN 206-1:2000. Cette option, tout à fait explicite quant à la règle adoptée, doit permettre aux associations concernées d'être clairement persuadées qu'il ne pourra être dérogé aux règles de la SN EN 206-1:2000 dans aucun contrat ou conditions particulières.

Tant le prescripteur que l'utilisateur doivent avoir la garantie que le béton produit et mis en place respecte toutes les exigences formulées, indépendamment du mode ou du lieu de production et cela avec le même niveau élevé de sécurité.

La EN 206-1, établit sous chiffre 10.2 ce qui suit :

«Lorsque spécifié, soit dans un contrat soit par des dispositions valides sur le lieu d'utilisation du béton, que le contrôle de production du producteur sera évalué et surveillé par un organisme d'inspection approuvé et ensuite certifié par un organisme de certifica-

tion approuvé, les dispositions pour l'évaluation, la surveillance et la certification données dans l'annexe C (normative) doivent être appliquées.»

Les chances et les risques liés à cette disposition et concernant les maîtres d'ouvrage, les concepteurs, les entrepreneurs et les producteurs, ont été intensément discutés. Après évaluation des avantages et des inconvénients, les organismes intéressés (SSE, ASPB, **sia**) sont arrivés à la conclusion que l'introduction au plan national de l'annexe C créait un cadre juridique au niveau de garantie élevé pour tous les partenaires de la construction en béton et établissait ainsi les mêmes règles pour tous les producteurs de béton.

La décision, que les tâches incombant à l'organisme de certification (selon l'annexe C) soient exécutées par un organisme suisse de surveillance (organisme d'inspection) du béton a été prise pour deux raisons majeures: d'une part, le coût de la surveillance continue du contrôle de production doit être maintenu aussi bas que possible, d'autre part, cette décision ne porte aucun préjudice pour le futur. Une adaptation à l'évolution de la situation au niveau européen reste possible.

Les associations intéressées par la construction en béton prévoient de créer une solution dite «de branche», pour mettre en place un organisme suisse de surveillance du béton. Celui-ci devrait entrer en fonction au 1er janvier 2003. Les essais, nécessaires dans le cadre de la surveillance du contrôle de production, seront effectués comme actuellement par des laboratoires d'essais (laboratoires de contrôle).

Remarque

Les essais nécessaires au contrôle de production peuvent être exécutés par le laboratoire interne du producteur ou un laboratoire indépendant.

Tant un organisme suisse de surveillance du béton (organisme d'évaluation de la conformité), que les laboratoires de contrôle du béton doivent remplir les exigences de l'art. 8 de la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo.) Il en découle que l'organisme de surveillance et celui d'évaluation de la conformité devront être:

- accrédités en Suisse,
- reconnus par la Suisse dans le cadre d'un accord international, ou
- autorisés ou reconnus d'une autre manière conformément au droit suisse.

Selon l'appréciation de la CN SIA 162, le point principal est l'accréditation (LPCo., Art.8, alinea a) d'un organisme suisse de surveillance du béton et des laboratoires de contrôle du béton (LPCo. Art. 8, alinea b et c).

La CN SIA 162 est convaincue que la communication en temps utile de la

date d'entrée en vigueur de la norme SN EN 206-1: 2000 et de son annexe C donnera suffisamment de temps aux producteurs de béton pour adapter la fabrication du béton et le contrôle de production à la nouvelle norme. Par analogie, il reste également suffisamment de temps pour mettre en place un organisme suisse de surveillance du béton et effectuer les adaptations nécessaires auprès des laboratoires de contrôle.

Dr. F. Hunkeler

SECTION VAUDOISE

Candidatures au titre de membre individuel

- *M. Raphael Abbet*, architecte REG A en 1971 et examen de l'Etat de Vaud en 1969
- *M. Marc Emery*, Ingénieur forestier dipl. EPFZ en 1995 et dipl. post-grades en ingénierie et management de l'environnement EPFL en 1996
- *M. Piero Fonzo*, ingénieur civil dipl. EPFZ en 1994
- *M. Laurent Guidetti*, architecte dipl. EPFL en 1997
- *M. Alvaro Antonio Varela*, architecte dipl. EPFL en 1997

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la **sia** à Zurich.

NOUVELLE RÉGIE DES ANNONCES POUR IAS ET tec21

Après avoir assuré l'acquisition des annonces pour les revues *IAS* et *tec21* (*SI+A*) durant de nombreuses années, *Senger Media SA* remettra son mandat à la société *Künzler-Bachmann Medien SA* à St-Gall dès le 1^{er} juillet 2001.

Réagissant à la vente, intervenue l'année dernière, de *Senger Media SA* à *Edipresse SA* Lausanne, le conseil d'administration de la SEATU, éditeur des deux revues, a immédiatement entrepris l'évaluation des sociétés d'affermage publicitaire susceptibles de reprendre la régie des annonces, car *Edipresse SA*, successeur légal de *Senger*, n'a pas de mandats dans la presse spécialisée.

C'est en 1968 (1973 pour *IAS*) que *Senger Media SA* - alors *IVA SA* - avait elle-même repris le flambeau de *Mosse SA* (*Annonces Suisses SA* pour le *Bulletin technique*). Durant plus d'un quart de siècle, elle a exercé son mandat avec succès, succès aussi dû à la collaboration toujours constructive entre la régie, l'éditeur et les rédactions. Les conseils avisés des professionnels de *Senger* ont de surcroît été particulièrement bienvenus l'an dernier, pour la refonte de *SI+A* en *tec21*. Au nom du conseil

d'administration, j'aimerais donc sincèrement remercier ici tous ceux et celles qui ont apporté leur pierre à l'édifice, notamment Alois Frehner, chargé des périodiques professionnels, et ses collaboratrices Annemarie Egger et Michèle Monnerat, responsables de la gestion à l'interne, ainsi que Messieurs Peter Frehner et Georges Hennard, acquiesceurs au service externe.

Avec *Künzler-Bachmann Medien SA*, l'éditeur a aujourd'hui trouvé un nouveau partenaire qui dispose d'un savoir-faire étendu sur le marché des annonces, d'un personnel compétent et d'une organisation très professionnelle. *Künzler-Bachmann* peut en outre faire valoir divers engagements dans la branche de la construction, dont l'édition du manuel suisse du secteur énergétique, qui permettent d'envisager des synergies intéressantes.

Rita Schiess,
Directrice des éditions et présidente du
conseil d'administration de la SEATU